Démarche : Demande d'autorisation pour chasser le sanglier en battue, à l'approche ou à l'affût avant l'ouverture générale - campagne 2025-2026 : Service eau et biodiversité, unité forêt chasse Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** L'article R.424-8 du code de l'environnement permet à celui qui détient le permis de chasser validé pour la saison de chasser le sanglier de jour entre le 1er juin et 31 mai. Du 1er avril au 14 août, la chasse du sanglier ne peut être pratiquée qu'en battue, à l'affût ou à l'approche, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse et dans les conditions fixées par l'arrêté du préfet. Dans le département de la Vienne, le sanglier est chassable en battue, à l'approche ou à l'affût du 1er avril au 30 juin et du 1er juillet au 14 août. Du 1er avril au 31 mai les autorisation sont délivrées pour la protection des semis et le mode battue doit être exceptionnel. Les autorisations préfectorales sont délivrées au détenteur du droit de chasse qui en fait la demande auprès de la DDT. Par ailleurs, toute personne autorisée à chasser le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les mêmes conditions, à l'exception du tir à la chevrotine réservé uniquement pour le sanglier. Enfin, cette procédure ne concerne pas la chasse à titre exceptionnel du sanglier en battue entre le 1er avril et le 31 mai. Je soussigné (identification du demandeur) Rue, route, lieu-dit Renseignez ici votre adresse de résidence. Si vous ne trouvez pas votre adresse vous pouvez l'inscrire manuellement en cliquant sur "Je ne trouve pas mon adresse dans les suggestions"

Sollicite l'autorisation de chasser le sanglier en battue (à l'exception de la

Téléphone

## Demande d'autorisation pour chasser le sanglier en battue, à l'approche ou à l'affût avant l'ouve période allant du 1er avril au 31 mai 2026), à l'approche ou à l'affût avant le 15 août

Commune concernée par la demande Il est demandé d'établir une demande par territoire et par commune	
Numéro du territoire Indiquez ici le numéro délivré par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne pour l'adhésion du territo (numéro de matricule 86)	ire
Je certifie sur l'honneur être le détenteur du droit de chasse sur le territoire faisant l'objet de la demande.  Cochez la mention applicable  Oui  Non	
J'ai bien pris note que la présente demande ne concerne pas le tir en battue du sanglier en avril et mai.  Cochez la mention applicable  Oui	
Non	
Je m'engage, pour l'espèce désignée, à respecter les périodes et modalités de chasse visées dans l'article 1er de l'autorisation qui me sera délivrée.  Cochez la mention applicable  Oui	
□ Non	